

AR Prefecture

017-200041614-20250715-2025_07_01-DE
Reçu le 18/07/2025Aunis-
Sud

Imagine la futurallfé

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 15 juillet 2025
DELIBERATION n°2025_07_01

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 MARS 2025

| Nombre de membres : | | | L'an deux mille vingt-cinq, le quinze juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX |
|--|----------|---------|--|
| En exercice | Présents | Votants | |
| 50 | 32 | 38 | |
| Quorum : 26 | | | |
| Présents / Membres titulaires : | | | |
| Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) - Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Christelle GRASSO) - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD (a reçu pouvoir de Philippe BARITEAU) - Gilles GAY - Eric BERNARDIN - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Pascale GRIS - Barbara GAUTIER - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Philippe BODET) - Marie France MORANT (a reçu pouvoir de Anne Sophie DESCAMPS) - François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYAU) - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Pascal MAGINOT - Lydia BERETTI - Jean-Michel SOUSSIN - Christophe FOLOPPE - Valérie RIVÉ - Maryllse BOCHE - Sylvie PLAIRE - Jean-Yves ROUSSEAU - Kevin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Frédéric RAGOT - Danielle BALLANGER | | | |
| Présents/ Membres suppléants : | | | |
| Yannick BODAN, Richard MOREAU | | | |
| Absents : | | | |
| Angélique PEINTRE (excusée), Bruno CALMONT et Didier TOUVRON (excusés) | | | |
| Alisson CURTY, Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Laurent ROUFFET, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK | | | |

| | |
|---|--|
| Secrétaire de Séance : Catherine DESPREZ | Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président |
| Convocation envoyée le : 9 juillet 2025 | Télétransmission en préfecture le : 18 JUIL. 2025 |
| Affichage de la convocation le : 9 juillet 2025 | Date de publication sur le site internet : 22 JUIL. 2025 |

AR Prefecture

017-200041614-20250715-2025_07_01-DE
Reçu le 18/07/2025

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 MARS 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

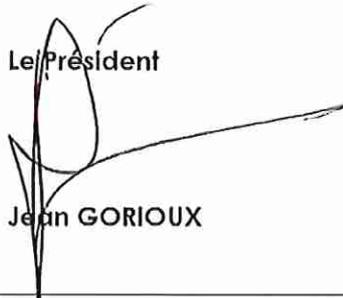
A l'unanimité

- Approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 25 mars 2025, communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 16 juillet 2025

Le Président



Jean GORIOUX

Le secrétaire de séance



Catherine DESPREZ

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.